



**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE**

**Le lundi, 7 mars 2011  
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 février 2011

4.2 Dépôt des procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 13 janvier, 27 janvier et 10 février 2011

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Appui à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dans son opposition au projet d'implantation d'éoliennes

6. **Finances municipales**

-----

7. **Ressources humaines**

7.1 Nomination d'un directeur du Service des technologies de l'information

8. **Loisirs et bibliothèques**

-----

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-657-AD-11      Exploitation des ouvrages d'assainissement  
des eaux

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Résolutions relatives à la circulation et au stationnement

11. **Travaux publics**

— — — —

12. **Sécurité publique**

— — — —

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et acceptation d'une demande d'usage conditionnel

13.2 Étude et acceptation de divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.3 Adoption du second projet de règlement suivant :

13.3.1 **Règlement n° 0981**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- D'agrandir les limites de la zone C-1059, à même une partie de la zone H-1246, située à l'ouest du boulevard du Séminaire Nord vis-à-vis l'intersection de la rue Saint-Laurent;
- D'insérer la note « N028 » à la grille de zone H-1615, afin de permettre le remplacement d'un usage dérogatoire protégé par droits acquis des groupes Commerce et service (C) ou du groupe Communautaire (P) par un usage de la classe 1 ou 2 du groupe Commerce et service (C). Cette zone est située sur la rue La Salle entre les rues entre les rues Black et Delagrave »

13.4 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.4.1 **Règlement n° 0984**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De créer la zone C-2632 à même une partie de la zone C-2611, située à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et Bernier, et d'y autoriser la classe « multifamiliale » du groupe habitation (H), de 4 à 6 logements, sise dans un bâtiment d'une hauteur maximale de 10 m;
- D'exiger dans la zone C-2632, l'aménagement d'une zone tampon d'une profondeur minimale de 6 m, à la limite d'une zone du groupe habitation (H) de la classe « unifamiliale »;

- De créer la zone H-5595 à même une partie des zones H-5579 et H-5584, de créer la zone H-5596 à même une partie des zones H-5579 et H-5584, de créer la zone H-5597 à même une partie de la zone H-5585 et d'agrandir la zone H-5586 à même une partie de la zone H-5579. Ces zones sont situées entre l'avenue Conrad-Gosselin et les rues de Lacolle, Bella et des Mimosas;
- De permettre l'érection de bâtiments d'une hauteur maximale de 13 m comportant minimalement et maximalement 8 logements dans la nouvelle zone H-5596;
- D'autoriser des bâtiments de 2 et 3 étages dans la nouvelle zone H-5597; de limiter le nombre d'étages à 2 dans la zone résiduelle H-5585;
- De créer la zone C-5598 à même une partie de la zone C-5580. Ces zones sont situées au nord et au sud de l'avenue Conrad-Gosselin à proximité de la bretelle de l'autoroute 35;
- De réduire les dimensions des terrains dans la zone résiduelle C-5580 et d'y autoriser l'entreposage extérieur;
- De créer la zone H-2048 à même une partie des zones H-2090 et H-2703, située au sud-est du chemin Saint-André, à proximité de la rue Jacques-Blain, et d'y autoriser la classe « unifamiliale » du groupe habitation (H);
- D'insérer la note « N024 » à la grille de la zone C-1062, afin d'autoriser l'usage « C10-01-01-bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C). Cette zone est située à l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Loyola;
- De permettre la « classe 8-postes d'essence », en sus des classes du groupe Commerce et service (C) déjà autorisées dans la zone C-5510, située entre la Route 104 et la rue Croisetière »

#### 14. **Avis de motion**

##### 14.1 **Règlement n° 0984**

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- De créer la zone C-2632 à même une partie de la zone C-2611, située à l'ouest de la rue Moreau, entre les rues des Tournesols et Bernier, et d'y autoriser la classe « multifamiliale » du groupe habitation (H), de 4 à 6 logements, sise dans un bâtiment d'une hauteur maximale de 10 m;
- D'exiger dans la zone C-2632, l'aménagement d'une zone tampon d'une profondeur minimale de 6 m, à la limite d'une zone du groupe habitation (H) de la classe « unifamiliale »;
- De créer la zone H-5595 à même une partie des zones H-5579 et H-5584, de créer la zone H-5596 à même une partie des zones H-5579 et H-5584, de créer la zone H-5597 à même une partie de la zone H-5585 et d'agrandir la zone H-5586 à même une partie de la zone H-5579. Ces zones sont situées entre l'avenue Conrad-Gosselin et les rues de Lacolle, Bella et des Mimosas;

- De permettre l'érection de bâtiments d'une hauteur maximale de 13 m comportant minimalement et maximalement 8 logements dans la nouvelle zone H-5596;
- D'autoriser des bâtiments de 2 et 3 étages dans la nouvelle zone H-5597; de limiter le nombre d'étages à 2 dans la zone résiduelle H-5585;
- De créer la zone C-5598 à même une partie de la zone C-5580. Ces zones sont situées au nord et au sud de l'avenue Conrad-Gosselin à proximité de la bretelle de l'autoroute 35;
- De réduire les dimensions des terrains dans la zone résiduelle C-5580 et d'y autoriser l'entreposage extérieur;
- De créer la zone H-2048 à même une partie des zones H-2090 et H-2703, située au sud-est du chemin Saint-André, à proximité de la rue Jacques-Blain, et d'y autoriser la classe « unifamiliale » du groupe habitation (H);
- D'insérer la note « N024 » à la grille de la zone C-1062, afin d'autoriser l'usage « C10-01-01-bar » comme usage accessoire à un usage principal de la classe 3 du groupe Commerce et service (C). Cette zone est située à l'intersection du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Loyola;
- De permettre la « classe 8-postes d'essence », en sus des classes du groupe Commerce et service (C) déjà autorisées dans la zone C-5510, située entre la Route 104 et la rue Croisetière »

#### 14.2 Règlement n° 0985

« Règlement modifiant le règlement n° 0627 concernant la prévention des incendies, tel qu'amendé par les règlements n°s 0814 et 0844 »

### 15. Règlements

#### 15.1 Règlement n° 0987

« Règlement de coûts excédentaires relatifs à l'exécution de travaux d'infrastructures municipales dans le prolongement des rues Saint-Paul et Labrèche, décrétant une dépense n'excédant pas 2 340 000 \$ et un emprunt à cette fin »

#### 15.2 Règlement n° 0989

« Règlement établissant la tarification pour les travaux de nettoyage et d'entretien dans la branche 8 du cours d'eau Séraphin-Choquette conformément à la résolution n° 12181-10 de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu »

### 16. Correspondance

### 17. Période de questions

### 18. Communications des membres du conseil au public

### 19. Levée de la séance